

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT SAEMS BCM/VILLE DE GRAVELINES

Madame Karine VANDERSTRAETEN, rappelle au conseil municipal que, conformément aux dispositions de l'article L.113-2 du code du sport les collectivités territoriales, moyennant la passation d'une convention, peuvent accorder des concours financiers aux clubs sportifs si ceux-ci remplissent une mission d'intérêt général.

De par l'image de la Ville que le BCM véhicule – fondée sur le respect de l'éthique sportive – des valeurs de loyauté et de fair-play – de son dynamisme et de par sa participation aux manifestations locales, la SAEMS du BCM exerce une activité irremplaçable d'animation sociale des quartiers, d'intégration et d'éducation des jeunes Gravelinois. En effet, l'importance de cette activité d'intérêt général déployée par le BCM, compte tenu des résultats sportifs obtenus ces dernières saisons permet d'occuper les jeunes, de les faire adhérer et obtenir des résultats importants en termes d'intérêt et d'adhésion de la jeunesse aux activités sportives et à leurs aspects pédagogiques.

Plus largement, le BCM est un outil privilégié de sensibilisation de la population locale à des valeurs de citoyenneté et d'épanouissement à travers le sport. Les actions citoyennes mises en place en partenariat avec la municipalité auprès des différents publics (Maison de quartier – Mission Locale – Scolaires – Clubs locaux & Entente Sportive Gravelinoise) en sont un exemple concret.

Ces actions portent également sur les thèmes de l'accessibilité (sport & handicap, féminisation, vocation sociale...), du développement durable et de la santé par le sport.

Il est donc proposé de conclure avec la SAEMS du BCM une convention de subventionnement fixant le cadre juridique et les objectifs attendus de la SAEMS du BCM en contrepartie de l'octroi d'une subvention de la Commune.

Il est proposé de verser à la SAEMS du BCM : une subvention de **538 000 €** au titre de l'exercice **2026** pour les saisons sportives **2025/2026 et 2026/2027**.

La commission municipale « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 22 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoints au Maire.

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Aurore DEVOS, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Monsieur Daniel BOLLE, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Alain BOONEFAES, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,
Monsieur Gaëtan LEDOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame AMAR,

Démissionnaires :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- La dépense sera imputée à l'article **65748** - Fonction **3** – Sous-Fonction **30** du Budget ;
- Ne participe pas au vote : *Christian DEVOS*.
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 28 AVRIL 2026

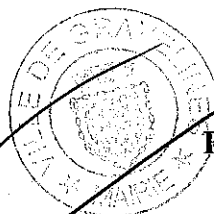
POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,

Le MAIRE,


Christelle DENEUVILLE


Bertrand RINGOT



Reçu en Sous-Préfecture le 04 MAI 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 04 MAI 2026